

Avis sur le projet de Plan fédéral *Adaptation aux changements climatiques*

- Demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles, Melchior Wathelet, dans une lettre datée du 31 janvier 2014
- Préparé par le groupe de travail « Energie et Climat »
- Approuvé par l'Assemblée générale par procédure écrite (voir Annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le français

1. Contexte

- [a] Le Secrétaire d'Etat Wathelet a demandé au CFDD dans une lettre datée du 31 janvier 2014 un avis sur le projet de Plan fédéral « Adaptation aux changements climatiques ».
- [b] Ce projet de Plan porte sur les compétences fédérales en matière d'adaptation aux changements climatiques et identifie dans ce cadre 31 actions à entreprendre au niveau fédéral.

2. Avis

2.1. Remarques générales

- [1] Le CFDD estime utile et nécessaire qu'un plan fédéral « adaptation » soit établi et mis en œuvre, afin de contribuer à préparer notre pays à devenir plus résilient aux changements climatiques. Le CFDD prend note que la Commission nationale Climat préparera par ailleurs ultérieurement un projet de plan national « adaptation » et soutient cette initiative.
- [2] Le CFDD rappelle que, en matière de politique d'adaptation aux changements climatiques, l'inaction ne peut pas être une option car les conséquences d'une inaction (en matière d'adaptation et d'atténuation) induiront un coût plus élevé que celui des mesures qui auraient permis de les prévenir ou de les atténuer.
- [3] Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'adaptation, le CFDD estime qu'il existe des mesures « no regret » qui peuvent déjà être mises en œuvre et avoir des effets positifs aujourd'hui. Il faudrait apporter une attention particulière à ces mesures dans le Plan.
- [4] Le CFDD estime essentiel d'assurer une coordination entre les différents départements impliqués au niveau fédéral dans la réalisation de ce plan.
- [5] Parallèlement, une coordination entre les Régions et le niveau fédéral est également essentielle pour assurer l'efficacité des politiques menées aux différents niveaux par les différents acteurs¹.
- [6] Le CFDD regrette en particulier que les différents processus de préparation des différents plans des Régions et du fédéral aient mené à financer des études non concertées et non

¹ Le CFDD a émis le 25 octobre 2013 un avis sur la gouvernance de la politique climatique où se retrouvent plusieurs recommandations sur la coordination des politiques : <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2013a12f.pdf>

coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir, notamment en ce qui concerne la méthodologie. Le CFDD estime que l'argent public aurait pu être dépensé de manière plus efficace en assurant une concertation des études et une coordination des méthodologies.

- [7] Le CFDD insiste par ailleurs sur l'importance du rôle que les villes et communes devront jouer dans la mise en œuvre d'une politique d'adaptation.
- [8] En ce qui concerne le suivi du Plan, le CFDD estime qu'un pilotage plus rapproché du projet, comprenant un état des lieux annuel de la mise en œuvre du plan, en améliorera la réalisation.
- [9] Le Conseil estime qu'il est nécessaire pour chaque mesure de faire des propositions concrètes, d'attribuer des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation de celle-ci et d'établir des indicateurs de suivi.
- [10] Le CFDD estime qu'il est essentiel que le processus de construction du plan soit participatif et qu'il aurait fallu assurer une plus grande publicité pour la procédure de consultation sur le projet de Plan.

2.2. Remarques spécifiques à certains chapitres du projet de Plan

2.2.1. Impacts futurs

- [11] Vu l'attention grandissante portée au niveau international à la question des pertes et préjudices (*loss and damage*), le CFDD estime que le texte devrait aussi mentionner les situations dans lesquelles l'adaptation n'est plus possible : il peut s'agir de catastrophes naturelles extrêmes comme de catastrophes moins visibles ainsi que des effets irréversibles des changements climatiques (comme par exemple la salinisation des terres en zones côtières suite à l'élévation du niveau de la mer qui les rend impropres à l'agriculture). Pour ces situations, le CFDD estime qu'il faut traiter de la question de l'indemnisation des victimes (citoyens, entreprises...) ainsi que de la réparation des dégâts affectant les infrastructures endommagées et les écosystèmes.

2.2.2. Energie

- [12] Le CFDD estime qu'il faudra établir une stratégie d'adaptation de notre système de production d'énergie qui tienne compte entre autres des impacts des changements climatiques :
- sur les importations en énergie ;
 - sur la production photovoltaïque ;
 - sur le régime des vents et donc sur la production d'électricité d'origine éolienne ;
 - sur les prix de l'énergie ;
 - sur les capacités de refroidissement des centrales électriques ; et
 - sur les capacités de production et de stockage de l'hydroélectricité.
- [13] De manière complémentaire et parallèle, pour améliorer la résilience de notre système de production d'énergie, il faudra travailler sur la maîtrise de la consommation d'énergie et envisager d'autres mesures additionnelles telles que le stockage de l'électricité, la gestion de la demande et le développement des interconnexions, tout en assurant un nécessaire degré d'autonomie.

2.2.3. Coopération au développement

- [14] Le Conseil demande de pérenniser le financement des engagements internationaux pris par la Belgique en matière d'adaptation et les modalités de répartition intra belge (Etat, Région...) de ce financement. En particulier, le CFDD demande de renforcer l'objectif d'appui à la facilitation de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.
- [15] Selon le CFDD, ce sont la coordination et l'efficacité de l'ensemble du support apporté aux pays en développement (et pas uniquement du support financier) qui devraient être améliorées².
- [16] Le CFDD renvoie pour les points liés au financement à son avis sur le climat et la coopération au développement de 25 octobre 2013³ où il est rappelé plus particulièrement la nécessité de cohérence entre les politiques menées.

2.2.4. Point non traité dans le projet de Plan

- [17] Le CFDD constate par ailleurs que la problématique des « migrations environnementales » induites par les changements climatiques n'est aucunement prise en compte dans le plan et demande que cet aspect soit étudié.

2.3. Commentaires ponctuels

- Il serait utile de reprendre dans une liste l'ensemble des 31 mesures envisagées dans le Plan.
- Il faudra aussi spécifier que les parties prenantes devraient être impliquées dans l'étude mentionnée sous le titre « *Identifier les secteurs économiques prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques* »
- Il faudrait rajouter les syndicats dans la concertation que le SPF Economie organisera dans la section ayant pour titre « *Accompagner les entreprises dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques* ».
- p. 36 au § 1, ajouter l'accès à une eau potable de qualité.
- p. 38 au § 2, il serait utile de préciser ce que recouvre le terme « financement climatique international post-2012 de la Belgique ».

² Cf. mesure 5, p. 55 du projet de plan.

³ <http://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advices/avis-sur-le-climat-et-la-cooperation-au-developpement>

Annexe 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- La présidente et 1 vice-président :
M. Aelvoet et O. Van der Maren
- 2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
M. Bienstman et S. Leemans
- 1 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
B. Gloire
- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
S. Storme, D. Van Daele, C. Verdoot, Ph. Cornélis
- 4 des 6 représentants des organisations des employeurs :
V. Biebel, M.-L. Semaille, P. Vanden Abeele, F. Van Tiggelen
- 1 des 2 représentants des organisations de jeunesse :
O. Beys

Total : 14 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2. Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail « Energie et Climat » s'est réuni le 14 mars et 3 avril 2014 pour préparer cet avis.

Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

- Prof. Jean-Pascal VAN YPERSELE (UCL, président du groupe de travail)
- Prof. Nathalie CRUTZEN (ULg, vice-présidente du groupe de travail)

Membres et leurs représentants

- Dhr Mathias BIENSTMAN (BBL)
- Dhr Robbert CASIER (Vlaamse Jeugdraad)
- Mme Cécile DE SCHOUTHEETE (IEW)
- Dhr Bert DE WEL (ACV)
- Mme Brigitte GLOIRE (Oxfam)
- M. Sébastien STORME (FGTB)
- M. Olivier VAN DER MAREN (FEB)

Secrétariat

- M. Jan DE SMEDT
- M. Alexis DALL'ASTA
- M. Marc DEPOORTERE